

# DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS

## ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/12-559-738 du 09/04/2012

### PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS DES SAENES, AAENES ET CASU DES SERVICES ACADEMIQUES

Références : décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 - circulaires DIEPAT publiées aux bulletins académiques : n° 473 du 9 novembre 2009 (AAENES et CASU) / n° 497 du 14 juin 2010 (SAENES)

Destinataires : Tous les établissements publics

Dossier suivi par : pour les SAENES : Mme BOUTIERE, Tel : 04 42 91 70 30 - Mme SILVE, Tel : 04 42 91 72 29 - pour les AAENES : Mme CORDERO, Tel : 04 42 91 72 42 - pour les CASU : Mme BLANC, Tel : 04 42 91 72 35 - Fax. : 04 42 91 70 06 - e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous pour information la liste des postes de SAENES-AAENES-CASU des services académiques dont la part Fonctions est modulée par rapport à la référence académique, qui a été arrêtée après consultation du comité technique paritaire spécial en sa séance du 22 mars 2012

Cette information est de nature à permettre aux personnels intéressés de participer en pleine connaissance de cause aux opérations de mouvement interne au sein des services académiques.

#### PRIME DE FONCTIONS et de RESULTATS pour les **SAENES** des **SERVICES ACADEMIQUES** BOP 214 mise à jour de la MODULATION de la part **FONCTIONS**

	Majoration de 1 <sup>er</sup> niveau = + 20%	Majoration de 2 <sup>eme</sup> niveau = + 40%
direction académique des services de l'éducation nationale des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	1 – gestion collective 1 <sup>er</sup> degré 2 – gestion des moyens du second degré	1 – chef du pôle vie de l'élève et vie de l'établissement 2 – chef de cabinet
direction académique des services de l'éducation nationale des HAUTES-ALPES	NEANT	NEANT
direction académique des services de l'éducation nationale des BOUCHES-DU-RHONE	1 – adjoint au chef de bureau du pôle académique des examens de niveau V 2 – coordination paye 1 <sup>er</sup> degré 3 – coordination CHORUS 4 – coordination comité médical départemental	1 – chef du bureau de la gestion des enseignants du premier degré privé – pôle académique (à compter du 1er septembre 2012) 2 – chef du secrétariat général
direction académique des services de l'éducation nationale de VAUCLUSE	Division valorisation RH : 1 – pôle A 2 – pôle B Pôle académique des bourses nationales du second degré : coordonnateurs 3 – 1 <sup>er</sup> secteur 4 – 2 <sup>eme</sup> secteur 5 – division financière : suivi des budgets	1 – chef du service des examens et concours
	sous-total : 11 postes	sous-total : 5 postes

	Majoration 1 <sup>er</sup> niveau = +20%	Majoration de 2 <sup>eme</sup> niveau = +40%
Rectorat		- assistant du recteur
secrétariat général	1- secrétariat du secrétaire général (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2012) 2 - secrétariat du secrétaire général adjoint (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2012)	
DIPE	1 – coordination paye	
DIEPAT	1 – coordination Agora-Paye + tuteur relais SIRHEN	
DEEP	1 – coordination EPP-SIRHEN 2 – coordination PAYE	
DIEC	1 – responsable baccalauréat général 2 – coordination financière 3 – coordination Ocean-Imagin (vacant)	
DIFIN	1 – chef de section crédits 2 – chef de section crédits	1 – chef de bureau accidents du travail 2 – chef de bureau paye 3 – chef de bureau budget académique 4 – chef de bureau validation des services auxiliaires (jusqu'au 31 août 2012) 5 – chef de bureau allocations pertes d'emploi
DL	1 – chef du service du courrier 2 – chef du service reprographie	
DESR	1 – coordination suivi budgétaire et contrôle de légalité	
	sous-total : 14 postes	sous-total : 6 postes
	TOTAL : 25 postes	TOTAL : 11 postes

**PRIME DE FONCTIONS et de RESULTATS pour les AAENES des **SERVICES ACADEMIQUES****  
BOP 214 mise à jour de la MODULATION de la part FONCTIONS

1 – à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 assimilation des postes à part F minorée aux postes à part F médiane, liée au départ de leur titulaire ou à l'évolution structurelle.

2 – par corollaire, la modulation est articulée sur les trois axes suivants :

- ▶ part F médiane, qui correspond à la majorité des postes
- ▶ part F majorée à 45% qui correspond aux postes à contraintes particulières (voir § 3 ci-dessous)
- ▶ part F majorée à 85%, qui correspond aux postes de chefs de division/service du rectorat (voir § 4 ci-dessous)

3 – liste des postes avec part F majorée à 45%

DASEN 04 : - chef de la division des personnels

DASEN 05 : - chef de la division des personnels

DASEN 13 : - chef de la division des personnels

- chef de la division des élèves (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012)

- chef de la division des affaires générales, avec régie de recettes

- direction des ressources humaines, de l'organisation administrative et de la modernisation (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012)

DASEN 84 : - chef de la division des ressources humaines

rectorat : - chef du bureau de l'organisation des baccalauréats (DIEC)

- chef du bureau des moyens d'enseignement en lycées (DOS)

- adjoint au chef de la division des personnels enseignants (DIPE)

- chef du bureau des recettes et de l'action sociale (régie) (DIFIN)

- chef du bureau des dépenses académiques – CHORUS (DIFIN)

4 – liste des postes avec part F majorée à 85%

rectorat :°- chef de la division de la formation (SAF)

- chef de la division logistique (DL)

- chef du pôle académique de coordination de la paye et du budget (DIFIN)

- (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012)

- responsable opérationnel de l'EMAS (à terme)

PRIME DE FONCTIONS et de RESULTATS pour les **CASU des SERVICES ACADEMIQUES**  
BOP 214 mise à jour de la MODULATION de la part FONCTIONS

1 – postes avec part F minorée

▶ DASEN 13 : - chargé de mission à la cellule modernisation

- chargé de mission au CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage)

▶ rectorat : - chargé de mission au service vie scolaire

- conseiller aux affaires juridiques et contentieuses à la DEEP

- chargé de mission au service académique de l'inspection de l'apprentissage

2 – postes avec part F majorée

NEANT

3 – postes avec part F médiane

Les autres postes.

*Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*